



OCTOBRE 2017

Edito



La rentrée des classes a sonné le glas de l'été et la reprise des travaux engagés sur la commune.

Et ces derniers sont nombreux : viabilisation du lotissement communal, extension de l'école maternelle, aménagement de la Place Léon Castanet, programme de réhabilitation de

l'éclairage public dans le cadre de la transition énergétique.

Les trois premiers doivent connaître une réalisation rapide et permettre une accession à la propriété de 7 familles, une rationalisation de l'activité de nos jeunes enfants et l'embellissement du centre de notre village.

Vous trouverez à l'intérieur du bulletin le détail de l'évolution de ces chantiers.
Bonne lecture

Claude CASTANET

LE COIN CEVENOL

De Toute-lous-sant as Avent, Grand be faran e plèjo e vent.

***De la Toussaint à l'Avent (tout le mois de Novembre),
le vent et la pluie sont les bienvenus.***

NOËL DES ENFANTS : Les nouveaux résidents, parents d'enfants âgés de 0 à 10 ans sont invités à venir les inscrire en Mairie **avant le 3 Novembre 2017.**

REPAS DES AINÉS : les nouveaux résidents âgés de 60 ans et plus, non recensés en Mairie, sont invités à se rapprocher du secrétariat de Mairie **avant le 30 Novembre 2017.**

RAPPEL : La Mairie est ouverte les Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi de 9H00 à 12H00, ou sur RDV en dehors de ces horaires. ☎ 04.66.83.00.80 📠 04.66.78.90.52
✉ mairie-aigremont30@orange.fr

Mairie d'Aigremont – 30350 AIGREMONT
Directeur de Publication : Claude CASTANET
Rédaction, PAO et impression : Commission Communication
www.aigremont-gard.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017

A l'ordre du jour :

➤ **Ecole maternelle : choix des entreprises**

Il est donné le résultat de la nouvelle consultation pour les travaux d'extension et d'aménagement de l'école. A l'unanimité sont validés les lots 1-2-5-6-8-9-10 aux entreprises suivantes : SARL BILLANGE Jocelyn, SARL MJM, FIOL Menuiseries, VIDAL'ALU, SARL CHANTAGREL David, SARL VETSEL ELECTRICITE, Ets RALUY.

➤ **Ajustement maîtrise d'œuvre architecte**

Suite à la délibération du 2 mars 2017 attribuant la maîtrise d'œuvre à l'architecte Monsieur RAMPON Olivier, un ajustement du coût prévisionnel des travaux est à prévoir : 165 000 € HT au lieu de 160 000 € HT ce qui modifie le montant des honoraires.

Cette modification est validée à l'unanimité au profit du Maître d'Œuvre, l'architecte Olivier RAMPON pour un montant de : 14 767.50 € HT soit 17 721.00 € TTC (Mission de base 8% + Prestation d'ordonnancement, pilotage et coordination 0.95 %) et donne tous pouvoirs à son Maire pour signer l'acte d'engagement ainsi que toutes autres formalités nécessaires.

TRAVAUX LOTISSEMENT COMMUNAL « LE DIONYSOS »



Les premiers coups de pelle ont été donnés durant le mois de juillet par la société SGTP, sous-traitante de LAUTIER-BRAJA pour les travaux de viabilisation.

Les congés de l'entreprise passant par là, ils ont repris début septembre. Les réseaux secs et humides sont réalisés et il est déjà possible d'imaginer à quoi ressemblera le bassin de rétention et le terrassement de l'accès du futur lotissement.

Les premiers lots seront mis à la disposition de leurs propriétaires très prochainement.

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

Le chantier a débuté le 28 Août.

L'entreprise BILLANGE de Moussac a consacré les premières semaines à :

- la sécurisation de l'école car les cours sont dispensés durant toute la durée des travaux,
- l'installation des divers éléments nécessaires au personnel qui œuvre au quotidien sur le chantier,
- au terrassement, au ferrailage et au coulage en béton servant de support aux fondations,
- la réalisation de la dalle et la construction des murs des pièces annexes et du préau.

La coordination des différents corps d'état semble excellente et doit permettre une réalisation rapide de l'ouvrage.



TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PLACE LÉON CASTANET



Dans le cadre du plan patrimoine de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, la Place Léon Castanet va bénéficier d'un aménagement destiné à la mise en valeur de l'entrée du château et la circulade. Ce chantier a débuté lundi 4 septembre par un décaissement général de 40 cm d'épaisseur, le renouvellement des branchements d'eau et divers petits aménagements.

Les premiers galets de cette « calade » sont maintenant posés laissant entrevoir à quoi la place ressemblera après les deux mois de travaux prévus.

RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

Après trois années de semaine à 4.5 jours, retour à la semaine de 4 jours pour cette rentrée. De nouveaux enseignants au regroupement scolaire, à qui nous souhaitons la bienvenue :

- AIGREMONT : Monsieur BERNAT
- SAINT-BENEZET : Madame DEMOULIN
- CASSAGNOLES : Mesdames GALLOIS et GAUGNE

Mouvement interne au sein des écoles :

- Madame PASTOR arrivant de CASSAGNOLES est affectée à SAINT-BENEZET

143 élèves scolarisés au sein du regroupement, ne remettant pas en cause le maintien de la classe de CE1-CE2 ouverte l'année dernière sur la commune de SAINT-BENEZET, mais par contre, une baisse de fréquentation au restaurant.



Pour cette nouvelle année, le prestataire de restauration est encore API.

L'opération « Sortir vite » en partenariat avec l'ADATEEP et le conseil Départemental du Gard sera encore reconduite par le SIRP cette année. Elle est jugée indispensable afin de permettre aux enseignants, aux élèves et à leurs accompagnatrices d'appréhender les modalités d'évacuation d'un car en cas de nécessité.

L'ensemble du personnel renforcera ses acquis en matière de premiers secours dans le cadre d'une formation dispensée par la croix rouge.

CINÉMA DE PLEIN AIR

Le samedi 08 juillet a eu lieu la séance de cinéma en plein air dans la cour de l'école, organisée en partenariat avec la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. Petits et grands ont pu regarder les aventures toujours mouvementées du Capitaine Jack Sparrow dans le dernier volet de la saga Pirates Des Caraïbes.

REPAS DU 14 JUILLET

Le repas qui s'est déroulé au foyer pour la Fête Nationale fut l'occasion pour une partie de la population et les élus de se retrouver dans la joie et la bonne humeur. C'est tout d'abord autour de l'habituel verre de l'amitié que chacune et chacun a pu échanger, échange prolongé pendant le dîner proposé par le traiteur « Baldy » qui s'est clôturé par un bal avec toujours un excellent état d'esprit.

PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré aux mairies à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016.

Les personnes qui souhaitent se pacser avant le 31 Octobre doivent continuer à le faire auprès du Tribunal d'Instance compétent du lieu de résidence commun.

Rappel :

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention qu'ils doivent ensuite faire enregistrer.



CARTES GRISES

Comme annoncé dans le précédent bulletin, des nouvelles téléprocédures sont mises en place. Ainsi, depuis le 1^{er} Octobre 2017 les dossiers « papier » ne sont plus enregistrés par les services de préfecture et ne peuvent donc plus être déposés en mairie. Cela concerne les :

- déclarations de cession de véhicule,
- changements d'adresse,
- changements de titulaire

Ces démarches doivent s'effectuer sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Des points numériques sont disponibles dans les préfectures pour permettre aux usagers qui ne sont pas en capacité d'utiliser les téléprocédures d'être assistés. Le recours aux professionnels de l'automobile habilités, constitue également une alternative.

PERMIS DE CONDUIRE

En raison de la fermeture prochaine des guichets de la préfecture, toutes les démarches relatives aux permis de conduire (inscription à l'examen, perte ou vol, détérioration, renouvellement avec avis médical, changement d'état civil, demande de titre après réussite à l'examen...) doivent être effectuées via la téléprocédure sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous devez disposer d'une adresse mail et créer votre espace ANTS sécurisé par un identifiant et un mot de passe choisi par vos soins.



RECENSEMENT MILITAIRE : RAPPEL



Le recensement est obligatoire pour les filles et les garçons dans le mois qui suit leur 16^{ème} anniversaire. La démarche est simple, le jeune se présente en Mairie muni de sa carte d'identité et complète un formulaire. Une attestation lui est alors délivrée qu'il devra présenter pour le passage d'examens ou de conduite accompagnée. Il sera ensuite convoqué à Nîmes pour la Journée Défense et Citoyenneté dès ses 17 ans et 3 mois.

DIVERS

✚ La CROIX ROUGE nous informe d'une campagne de sensibilisation en porte à porte sur notre commune entre le 9 Octobre et le 4 novembre 2017 qui vise à promouvoir les missions d'intérêt général. Une équipe clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association pourra intervenir entre 12h et 20h du lundi au vendredi et de 12h à 18h le samedi. Ce démarchage a pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers mais ne fera pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.

✚ Le 3 Octobre des modifications de fréquence de la TNT ont eu lieu en région Occitanie. Cette opération qui a eu un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau ont dû faire une recherche automatique des chaînes ce jour-là pour recevoir l'intégralité des programmes.

✚ Changements d'horaires pour la bibliothèque :

→ Du 1^{er} octobre au 30 juin : Lundi de 18H00 à 19H30 et Mercredi de 15H30 à 17H30

→ Du 1^{er} juillet au 30 septembre : Lundi de 18H00 à 20H00 et Mercredi de 17H00 à 19H00

Pendant les Fêtes de Noël, en l'absence de fréquentation pendant cette période, la bibliothèque sera fermée non seulement les Lundis 25 Décembre 2017 et 1^{er} Janvier 2018 (fériés), mais aussi les Mercredis 27 Décembre 2017 et 3 Janvier 2018.

✚ Emploi du feu : Les prévisions météorologiques n'annoncent aucune précipitation à court terme de nature à modifier significativement cet état de grande sensibilité de la végétation. De ce fait, le Préfet du Gard prolonge l'interdiction d'emploi du feu jusqu'au 15 octobre inclus. Elle concerne l'emploi du feu sous toutes ses formes : barbecue, cigarette, feu de camp, écobuage, brûlage de résidus issus du débroussaillage réglementaire, lâchers de lanternes célestes... **De plus, le Préfet du Gard a déclaré l'état de crise concernant la sécheresse, ce qui signifie qu'il est interdit d'arroser les jardins, laver les voitures...**(voir détail complet des restrictions sur www.aigremont-gard.fr ou www.prefecture-gard.fr